

**Procès-verbal de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)
De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
du 17 novembre 2022
(PROJET V2)**

La sixième réunion de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est tenue à l'écomusée de la forêt à Gardanne le 17 novembre 2022, sous la coprésidence de Madame Florence Verrier, Directrice par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant Monsieur Mirmand, Préfet de région, ainsi que de Monsieur Jean-Paul David, représentant Monsieur Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La liste des participants à cette réunion et leur qualité figure en annexe 1.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. **Introduction** par Madame la représentante du Préfet et par Monsieur le représentant du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
2. **Avis de la CRFB sur le projet de schéma régional de gestion sylvicole proposé par le CRPF**
3. **Organisation, composition et modalités de fonctionnement du comité régional DFCI**
4. **Présentation et état d'avancement de l'étude pilotée par Fibois Sud PACA: «Encadrer la construction bois et biosourcés en zone à risque incendie de forêt»**
5. **Informations sur les principaux dispositifs d'aides forêt-filière bois prévus pour 2023**
6. **Conclusion** par Madame la représentante du Préfet et par Monsieur le représentant du Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

I. INTRODUCTION

Mme Florence Verrier, représentante du Préfet de région a commencé par remercier l'ensemble des participants de leur venue. Elle a ensuite présenté M. Jérôme Hors, qui vient de prendre ses fonctions à la DRAAF et au Secrétariat Général des Affaires Régionales (SGAR) à la préfecture. Il représente aujourd'hui le SGAR en tant que chargé de mission agriculture forêt et remplace Mme Gaëlle Thivet.

Elle a ensuite présenté les grandes lignes et orientations générales de la politique forestière nationale, en insistant sur le fait que les événements de cet été, à la fois les incendies, mais aussi la sécheresse qui a frappé durement la région, font qu'il y a une forte mobilisation actuellement sur ces sujets-là, jusqu'au sommet de l'Etat.

Mme Florence Verrier a ensuite rappelé que le 28 octobre dernier, le Président de la République a reçu les représentants des forces vives mobilisées lors de la campagne menée contre les feux de forêt cet été. L'ampleur de ces événements, et le risque que ceux-ci s'étendent chaque année, nécessitent de se préparer collectivement pour s'y adapter et y faire face. Le Président de la République a donc annoncé une nouvelle stratégie selon trois axes : mieux prévenir les incendies,

renforcer les moyens humains et matériels, et reboiser et gérer durablement avec une planification de notre reforestation. Dans ce cadre, il a notamment annoncé une évolution du cadre réglementaire applicable aux propriétaires en matières d'OLD (obligations légales de débroussaillage). Mme Florence Verrier a déclaré qu'elle espérait que cela aboutisse sur des propositions intéressantes car il y a, selon elle, un vrai travail collectif à faire, notamment en termes de communication.

Elle a ensuite poursuivi en déclarant que cette CRFB avait lieu une semaine particulière, car quelques jours plus tôt, la 1^{ère} ministre Mme Elisabeth Borne est venue à Marseille et a signé un accord entre l'Etat et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour que celle-ci devienne un région pilote en matière de planification écologique. Huit priorités opérationnelles ont été identifiées dans cet accord, avec notamment, pour ce qui nous concerne ici, la préservation de la ressource en eau, la sobriété foncière et bien entendu la protection des forêts contre les incendies et une accélération de la plantation d'arbres.

Elle a ensuite annoncé que, dans le cadre de France 2030, la pérennisation des aides au renouvellement forestier avait été confirmée (enveloppe de 100M€ à l'échelle nationale prévue pour 2023).

Ces trois informations confirment selon elle toute la place que l'Etat accorde à la forêt en France.

Mme Florence Verrier a ensuite présenté l'ordre du jour et une vérification du quorum a été effectuée, qui a bien été atteint (35 votants sur 50). M. Christian Wawrzyniak, chef du service régional de la forêt et du bois, a annoncé les mandats conférés par certains membres à d'autres et transmis par écrit au secrétariat de la CRFB :

- la CNIEFEB, représentant les experts forestiers, a donné mandat à la Coopérative Provence Forêt,
- M. Christian Salvagnol, président de PEFC (personnalité qualifiée) a donné mandat à Fibois Sud, l'interprofession de la filière forêt-bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- M. Charles Dereix, président de Forêt Méditerranéenne (personnalité qualifié) a donné mandat au CRPF (centre régional de la propriété forestière).

M. Jean-Paul David, représentant le Président du conseil régional, a poursuivi l'introduction en saluant l'ensemble des participants et en remerciant le directeur l'écomusée de la forêt pour la mise à disposition de ses locaux, pour la tenue de cette CRFB. Il a poursuivi en indiquant que « les choses bougent ». En effet, comme la Directrice régionale par intérim de l'agriculture, de l'alimentation, et de la forêt l'a souligné, la 1^{ère} ministre a présenté, au cours de la convention des maires, un protocole d'expérimentation dans le cadre de France nation verte signé entre l'Etat et la Région. Dans ce protocole, deux actions concernent directement la forêt. Tout d'abord, dans le cadre du plan national annoncé par le Président de la République, et concernant la Région, dans le cadre du programme 5 millions d'arbres, l'Etat et la Région s'engagent à soutenir les plantations d'arbres émergentes sur le territoire régional. Le plan de la Région, qui était auparavant de 2 millions d'arbres plantés, est passé à 5 millions. Ces dispositions communes Etat-Région vont permettre d'aboutir plus rapidement sur ce dispositif qui a déjà fait ses preuves.

Ensuite, le 2^{ème} sujet de ce protocole, qui concerne la lutte contre les incendies a été détaillé. M. Jean-Paul David a déclaré que la Région s'est engagée à partager les bonnes pratiques issues de son plan guerre du feu avec les collectivités nouvellement touchées par ce risque. Suite aux incendies de cet été, la volonté d'avoir des politiques publiques encore plus performantes a été renforcée. Il a ensuite rappelé qu'au 1^{er} janvier 2023, la Région récupérera la responsabilité de la compétence exercée par l'Etat sur l'instruction, le suivi et le paiement des mesures forestières et Natura 2000 (FEADER). Sont concernés les équipements dédiés à la DFCI, à la desserte forestière, à la mécanisation des entreprises de travaux forestiers, aux stratégies locales de développement forestier, à l'animation et aux contrats Natura 2000. Il a ensuite indiqué qu'une présentation du nouveau service forêt et Natura 2000, des évolutions de compétences et des nouveaux dispositifs sera faite au cours de la séance.

M. Jean-Paul David est ensuite revenu sur le programme 5 millions d'arbres qui dispose d'un

budget de 500 000 euros annuels pour la mise en œuvre de ce projet forestier. Il a indiqué que le Fond Respir mis en place en partenariat avec l'ONF était d'une aide précieuse pour le financement des projets. Ce fond connaît selon lui un franc succès et la dynamique est réelle. Il a ensuite déclaré qu'il lui semblait important de sensibiliser l'ensemble des membres de la CRFB à ce dispositif afin que toutes et tous jouent leur rôle pour pouvoir aller encore plus loin en 2023.

M. Jean-Paul David a ensuite rappelé que la Région finance le plan « guerre du feu » à hauteur de 5 millions d'euros par an. Ce budget permet de financer les comités communaux feux de forêts, les réserves communales de la sécurité civile, le déploiement de la garde régionale forestière (185 jeunes), le financement de travaux DFCI (études et équipement), l'aide à la mise en œuvre et à l'élaboration de stratégies communales de débroussaillage et le financement des études et travaux de restauration des terrains incendiés. Il a ensuite conclu en déclarant que la Région met les moyens pour mettre réponse aux problématiques des territoires et que la forêt est une thématique majeure pour la Région, qui est une des plus boisées de France.

II. AVIS DE LA CRFB SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE GESTION SYLVICOLE PROPOSE PAR LE CRPF

Se reporter au diaporama présenté en séance (annexe 2 ; cf : site internet de la DRAAF PACA).

Une discussion s'est engagée suite à cette présentation.

M. Michel Blanchet (représentant de FNE PACA) considère que ce nouveau SRGS présente de nombreuses avancées sur le plan environnemental par rapport au précédent. Il rappelle également que le premier objectif de ce document doit être de permettre à la forêt de faire face à la crise liée au changement climatique et que dans ce contexte certaines dispositions sont encore insuffisantes. Il cite en exemple le maintien du recours aux coupes rases qui portent atteinte aux sols forestiers, qui seront par conséquent de plus en plus fragilisés, notamment en période de sécheresse extrême alors que c'est un élément structurant de l'équilibre forestier et de sa résilience. Il conclut ensuite sur l'attention portée dans le SRGS aux arbres dit « biologiques », mais souligne que dans la région les forêts sont relativement jeunes suite à une récente recolonisation et par conséquent que ces arbres remarquables sont peu présents. Il souligne ainsi que le SRGS pourrait mettre l'accent sur cet enjeu en incitant à valoriser des îlots de vieillissement et de sénescence afin d'augmenter progressivement la proportion de vieux bois jouant un rôle majeur pour la santé des forêts et leur productivité. Mme Marie Gautier a répondu que le SRGS prévoit de préserver le sol du tassement lié à la circulation des engins d'exploitation au travers de la mesure sur les cloisonnements, y compris dans le cas des coupes rases. Elle rappelle également que le SRGS prend en compte la diversité des enjeux (sociétaux, environnementaux et économiques) et que les coupes rases représentent le principe de gestion des taillis, dont le but est de produire un bois de chauffage économiquement rentable pour la filière. Pour ce mode de gestion, le SRGS préconise de préserver des bouquets d'arbres qui pourront faciliter le maintien de certaines composantes de l'écosystème forestier comme les champignons ou les insectes et constitueront progressivement des îlots de vieillissement.

M. Claude Vincenti (réfèrent forêt de la chambre régionale d'agriculture) rejoint les propos de M. Blanchet sur l'avancée que représente le SRGS pour la préservation de l'environnement, mais il craint qu'avec la complexification des règles de gestion imposées par ce document-cadre un certain nombre de propriétaires dont les forêts ne sont pas rentables renoncent à l'élaboration d'un plan simple de gestion (PSG), surtout dans le cas des PSG volontaires pour les forêts en dessous du seuil d'obligation réglementaire de 25 ha. Il souligne donc la nécessité de trouver avec la Région un moyen pour aider ces propriétaires dans la poursuite d'une gestion active de leur forêt. M. Gérard Gautier (vice-président de l'union régionale Fransylva) a complété les propos de M. Vincenti sur le risque d'abandon des propriétaires à la réalisation de leur PSG sans aides complémentaires incitatives. Il a rappelé l'importance de ces documents de gestion pour la préservation des forêts contre le risque d'incendie et le respect des objectifs d'augmentation de la production de bois fixés par le PRFB. Mme. Marie Gautier a rappelé que le SRGS est un document réglementaire qui doit

prendre en compte tous les enjeux liés à la forêt, comme précisé dans le PRFB, et a reconnu que ce SRGS peut effectivement être difficile d'accès pour des propriétaires non spécialistes de la gestion forestière. Afin que toutes les parties prenantes puissent s'approprier les règles de gestion, elle a précisé qu'un document de vulgarisation sera réalisé et que le CRPF, dans le cadre de ses missions, a prévu des formations et un accompagnement pour les personnels intervenant dans la mise en œuvre du SRGS (agent du CRPF et des DDTs, gestionnaires forestiers...) et pour les propriétaires forestiers.

M. Christian Mercier (président de l'union régionale de Fransylva) craint que désormais, pour chaque action forestière, le propriétaire doive réaliser une étude environnementale notamment dans le cadre de la réglementation portant sur les espèces protégées. Mme Marie Gautier l'a rassuré en expliquant qu'il n'est pas demandé au propriétaire de réaliser d'études supplémentaires pour inventorier des espèces protégées sur les parcelles, mais de prendre en compte le porté à connaissance existant dans la base de donnée SILENE. Ce porté à connaissance sera transmis par le CRPF aux propriétaires et gestionnaires au moment de la rédaction du plan de gestion. Elle a précisé qu'en général les espèces protégées signalées dans ce cadre se situent plutôt dans des milieux ouverts (prairies, éboulis, ...) que dans les espaces forestiers relativement jeunes de notre région.

Mme. Stéphanie Singh (représentante du réseau des parcs naturels régionaux) a rappelé que les parcs naturels régionaux (PNR) possèdent des chartes très ambitieuses avec des orientations en faveur de la préservation des paysages et de la biodiversité et a souligné que ce SRGS présente de belles avancées pour aller vers des pratiques plus respectueuses de la biodiversité et des paysages. Elle a souligné que ces évolutions de pratiques de gestion sont d'ailleurs des attentes de la part de certains propriétaires forestiers des territoires des PNRs et que dans ce contexte les PNRs souhaitent participer aux réflexions sur la vulgarisation de SRGS et s'investir dans les étapes de promotion de cet outil et d'accompagnement des propriétaires.

M. Jean Bacci (président de l'union régionale des communes forestières) a rappelé qu'au vu du rapport fait au sénat sur les grands feux et des évènements de cet été il est indispensable de travailler en priorité à la protection de la forêt pour éviter les incendies et permettre aux services de lutte de travailler en sécurité. Il a insisté sur l'importance des obligations légales de débroussaillage et la mise en œuvre de politiques de sylvicultures pérennes permettant de réduire la biomasse combustible. Il a également abordé la question du stress hydrique que subit la forêt depuis un certain nombre d'années risquant de provoquer des dépérissements généralisés à l'horizon de 2050 si rien n'est fait. Il lui paraît ainsi important de mettre en avant ces arguments pour mettre en œuvre les orientations du SRGS pour lequel il s'est prononcé favorablement. Mme Marie Gautier a confirmé que la DFCI est bien prise en compte dans le SRGS avec la présence d'un itinéraire dérogatoire dans le cadre d'enjeux DFCI forts, en lien avec les PIDAF, pour mettre en place des opérations de protection.

M. Florent Bigo (directeur de Fibois Sud) a souligné qu'un des défis à relever tous ensemble en région PACA porte sur la mobilisation des bois avec les objectifs fixés par le PRFB et une demande sociétale croissante (chauffage, construction, lutte contre le réchauffement climatique, ...) et que la marge de progression se trouve principalement en forêt privée.

Mme Florence Verrier, représentante du préfet, a conclu la discussion en déclarant qu'il était important que chacun ait pu s'exprimer, et que la diversité des points de vue exprimées reflétait la diversité des enjeux couverts par le SRGS. Elle a poursuivi en disant qu'il était normal que chacun n'ait pu obtenir une totale satisfaction sur tous les points revendiqués car ce schéma propose un point d'équilibre. Elle a ensuite insisté sur l'enjeu de la bonne communication auprès des propriétaires et sur l'importance de poursuivre les travaux pour aboutir à un document de vulgarisation accessible aux propriétaires.

Le vote du SRGS a ensuite eu lieu à main levée. Le SRGS a été adopté à la majorité avec 4 voix contre : l'Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs (deux voix), la représentante du conseil de centre du CRPF et l'association régionale des utilisateurs de bois

énergie), 8 abstentions (M. Salvignol président de PEFC PACA, Fibois Sud PACA, Entrepreneurs des territoires, FNB Provence Alpes, France Nature Environnement, COPACEL, France Bois Industrie et Entreprises (FBIE) et syndicat des exploitants forestiers et scieurs Alpes-Méditerranée), et 23 voix pour.

III. ORGANISATION, COMPOSITION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE REGIONAL DFCI

Se reporter au diaporama présenté en séance (cf : annexe 3).

M. Philippe Lamine (sous-directeur de la forêt au département des Bouches-du-Rhône) a réagi suite à la présentation pour insister sur le fait qu'il faut également associer les forestiers-sapeurs du 83 et du 13 ainsi que Force 6 des Alpes-Maritimes à ce comité. Ce comité est selon lui une très bonne chose car des actions ont lieu dans chaque département et c'est très bien d'avoir un lieu pour pouvoir échanger et partager les retours d'expérience. M. Gérard Gautier (vice-président de Fransylva) a lui aussi déclaré que ce comité était une très bonne initiative. Pour lui, le plus important est la prévention. Il a également fait la promotion d'une plaquette d'information de retour d'expériences de pompiers, qui présente un clair changement de posture et s'intéresse à l'aménagement du territoire et non plus seulement à la défense contre les incendies. Il a ensuite évoqué le fait que le nombre de sujets touchant à la DFCI était très vaste et a exprimé sa crainte de la multiplication des réunions. M. Christian Wawrzyniak a répondu en disant qu'il faudra hiérarchiser les sujets et sélectionner en priorité ceux sur lesquels il sera possible d'avoir de réels effets.

M. Jérôme Bonnet (président de l'URCOFOR) a exprimé ses craintes de voir les moyens attribués à la région PACA diminuer, du fait que de nouvelles régions doivent désormais elles aussi faire face au risque incendie. Selon lui, c'est grâce à notre organisation et notre savoir-faire en PACA que nous avons pu être préservés des incendies de cet été et il serait intéressant de partager cette expérience aux autres régions. Il a également soulevé le fait qu'il ne fallait pas que les discussions qui ont déjà eu lieu sur les OLD se répètent. Puis il a déclaré que l'utilisation des pistes DFCI pour la sortie des bois et vice-versa était un sujet à remettre sur la table selon lui. M. Christian Wawrzyniak a rassuré M. Jérôme Bonnet au sujet des moyens alloués à la DFCI pour la région en mettant en avant que le fait que la Région PACA est désormais une région pilote et que l'Etat et la Région ont signé un document sur la planification de la transition écologique qui mentionne notamment la DFCI. Il a également déclaré que ce comité DFCI se mettait en place au bon moment, mais qu'il lui faudra prouver son efficacité.

M. Frédéric Beniamino (département du Var) a déclaré que le conseil Départemental du Var appelait ce comité de ses vœux et qu'il était vraiment nécessaire selon lui que les différents acteurs échangent entre eux. Le réseau coupure de combustible servait par le passé à ces échanges, le CERPAM peut donc être force de propositions. Concernant les OLD, le sujet est selon lui criant. La réglementation va soit être handicapante, soit faciliter les choses. C'est très bien selon lui qu'un comité se mette en place à l'échelle régionale. Il va permettre de faire remonter les positions des acteurs locaux en prenant en compte les spécificités régionales. M. Laurent Garde (directeur adjoint du CERPAM) a ensuite pris la parole et a salué la création de ce comité. Il a ensuite déclaré que le monde de l'élevage est très intéressé par la problématique DFCI et qu'il est mobilisé pour l'entretien des espaces soumis au risque incendie. Il a rappelé que le réseau coupure de combustible dépassait la seule région PACA et qu'il faudrait trouver le moyen de ne pas « se couper de nos voisins ». Il a ensuite insisté sur le fait qu'il ne fallait pas se limiter à une réflexion à l'échelle de la dimension parcellaire (comme c'était le cas de l'ancien réseau coupure de combustible) mais qu'il fallait mener la réflexion à l'échelle d'un massif, dans le souci d'une réelle transversalité.

Christian Wawrzyniak a complété en disant qu'il y avait de nombreux outils en place (tel que le

réseau coupure de combustible) et qu'il s'agissait de les rendre plus efficaces et de les compléter au besoin.

Christian Wawrzyniak constatant que la proposition d'organisation et de fonctionnement de ce comité régional ne soulève pas d'observations de la part de la CRFB, cette proposition est validée.

La date du 12/01/2023 a ensuite été évoquée pour la tenue du prochain comité DFCI.

Des discussions entre M. Jean-Paul David et M. Jérôme Bonnet concernant l'intégration dans le comité DFCI de l'association des communes pastorales, de l'association des maires ruraux et de l'association des maires de la région ont ensuite eu lieu. Ce point reste à étudier en détail.

IV. PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE PILOTEE PAR FIBOIS SUD PACA : "ENCADRER LA CONSTRUCTION BOIS ET BIOSOURCEE EN ZONE A RISQUE INCENDIE DE FORET"

Se reporter au diaporama présenté en séance (cf : annexe 4).

M. Christian Wawrzyniak a rappelé que la CRFB est le lieu dédié pour aborder une grande diversité de sujets allant de l'amont vers l'aval et cette présentation montre qu'en région PACA il y a une filière dynamique visant à améliorer l'utilisation du matériau bois.

En tout état de cause, les résultats de cette étude sont attendus avec impatience.

V. INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'AIDES FORET-FILIERE BOIS PREVUS POUR 2023

M. Christian Wawrzyniak a rappelé rapidement les mesures d'aides de l'Etat qui seront mise en place en 2023 dans le cadre du dispositif France 2023, notamment :

- la suite du dispositif « renouvellement forestier » où l'ADEME sera l'opérateur pour la gestion des dossiers et du financement,
- une mesure d'aide aux exploitants forestiers, également animée par l'ADEME,

Des informations plus précises sur ces mesures sont attendues dans les prochaines semaines.

Il a rajouté que pour le moment, il n'y avait pas d'information sur la poursuite éventuelle de la mesure « graines et plants » et de l'aide aux scieries.

Mme. Elsa Bradi Assante a ensuite pris la parole pour présenter les nouveaux dispositifs Europe / région pour 2023.

Se reporter aussi au diaporama présenté en séance par la Région (cf : annexe 5).

Elle a dans un premier temps présenté la nouvelle programmation FEADER 2023-2027 et le transfert de compétences relatives à la forêt de l'Etat vers la Région. Elle a poursuivi avec l'évolution des mesures FEADER, la présentation du nouvel organigramme du service qui sera en charge de ces sujets et a conclu par un point d'étape sur le dispositif 5 millions d'arbres et le fonds RESPIR.

VI. CONCLUSION

M. Jean-Paul David, représentant le président du conseil a souligné la richesse des échanges et l'envie des acteurs d'aller de l'avant, ainsi que leur implication. C'est selon lui une commission qui a du sens, on voit que ce n'est pas un groupe de travail qui se réunit « parce qu'il le faut » ou parce que la loi l'a prévu, mais qu'au contraire les acteurs locaux sont très impliqués et on sent la dynamique à l'œuvre.

M. Jean-Paul David a également salué le travail de collaboration entre l'Etat et la Région, qui permet d'avancer. Le but de notre commission et du comité DFCI nouvellement créé, c'est aussi cette volonté d'être très pragmatiques et concrets et bien sûr aussi aller dans le sens de la simplification. Et c'était aussi l'enjeu du SRGS qui a été voté à la majorité : que les règles soient claires. Tous ces dispositifs qui ont été présentés s'inscrivent dans la volonté du président de Région M. Renaud Muselier depuis le début du mandat précédent de faire « la COP d'avance » (aujourd'hui « Gardons une COP d'avance »). En effet aujourd'hui tous ces dispositifs s'inscrivent de façon logique et naturelle dans la lutte contre le changement climatique. M. Jean-Paul David a déclaré que les solutions face aux défis de demain étaient bien là, parmi nous, et non pas dans le virtuel. Le stockage du carbone est bien réel et la forêt doit jouer ce rôle. Les acteurs sont tous mobilisés sur cet enjeu international, national et local, et que c'est chacun à notre niveau, la responsabilité à la fois des institutions mais aussi personnelle et individuelle que de participer à cette lutte contre le réchauffement climatique. Le choix de la région à ce sujet est clair, c'est un investissement sans faille pour lutter contre le changement climatique. Le président de la région a ainsi décidé que tous les crédits régionaux seront 100% verts d'ici 2023 : il n'y aura pas de financement qui ne s'inscrirait pas de près ou de loin dans cette volonté de lutter contre le changement climatique. M. Jean-Paul David a déclaré ensuite que la majorité régionale allait faire en sorte d'être un modèle en matière de développement durable. Cette réunion aujourd'hui fait selon lui aussi partie de ce modèle qu'on se doit de construire ensemble.

Mme Florence Verrier, représentante du Préfet, a, elle aussi, loué la diversité et la richesse des échanges au sein de cette CRFB. Elle a également rappelé que l'enjeu économique est crucial pour la gestion forêt, et qu'il est bien de trouver un point d'équilibre dans lequel tous les acteurs se retrouvent. Elle a ensuite déclaré qu'elle encourageait la récente interprofession Fibois Sud, qui fournit un travail de qualité, à poursuivre dans cette voie. Mme Florence Verrier a également évoqué le fait que le tableau de la filière forêt-bois avait évolué positivement ces dernières années et que cela était prometteur pour l'avenir. Elle a ensuite clôturé la CRFB.

Rédigé à Marseille, le 17/12/2022 par le secrétariat de la CRFB

Nota : l'annexe n°1 (liste des participants) est présentée ci-après. Toutes les autres annexes (diaporamas) ainsi que le présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

Rubrique : Accueil > PRODUCTION & FILIÈRES > Forêt / Bois / Energie > Gouvernance et stratégie de la politique forestière régionale > La Commission Régionale de la Forêt et du Bois

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Mandats : Coopérative Provence-forêt pour la CNIEFEB, Fibois pour Christian Salvignol, CRPF pour Charles Dereix

Les personnes dont les noms sont soulignés correspondent aux votants, au titre des structures qu'elles représentent ou à titre personnel, si elles sont membres de la CRFB en tant que personnalités qualifiées. Certaines peuvent voter en tant que membres, représentants et/ou mandataires.

35 votants sont présents.

M. DAVID Jean-Paul, représentant du président de région et conseiller délégué à la forêt représentant le Conseil Régional

Mme VERRIER Florence, représentante du préfet et directrice régionale par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

M. HORS Jérôme, chargé de mission au secrétariat général pour les affaires régionales

M. WAWRZYNIAK Christian, chef du service régional de la forêt et du bois à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Mme BAZERQUE Marie-Françoise, directrice régionale adjointe de la DREAL, compétente en matière d'environnement, de construction et de transport,

Mme TETEFORT Nathalie, chargée de mission gestion durable des forêts la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Mme AMBROISE Lison, chargée de mission forêt, bois, biomasse et territoires à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Mme BARDI-ASSANTE Elsa, cheffe du service forêt-Natura 2000, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. OUDART Nicolas, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme CARLON Laura, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. CHASSAING Johann, directeur DAGE

Mme BOUSQUET Violaine, ingénieure territoriale au conseil départemental des Alpes de Haute Provence

M. TORELLI Cédric, Conseil Départemental des Alpes Maritimes

M. LAMINE Philippe, Sous-Directeur de la Forêt et Chef du service des Forestiers Sapeurs au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

M. BENIAMINO Frédéric, directeur adjoint de la direction des espaces naturels, forestiers et agricoles du département du Var

Mme TOUTAIN Carole, cheffe du bureau environnement, Conseil Départemental du Vaucluse

M. MARTIN Willy, Service Agriculture Forêt de la direction départementale des territoires et de la mer du Var

M. BACCI Jean, président de l'union régionale des communes forestières

M. BONNET Jérôme, directeur de l'union régionale des communes forestières

Mme SINGH Stéphanie, chargée de mission représentante du réseau des parcs naturels régionaux

M. GIAMINARDI Bruno, président du Centre Régional de la Propriété Forestière

M. QUILICI Daniel, Vice-président du Centre Régional de la Propriété Forestière

M. BARBE Christophe, représentant le président du Centre Régional de la Propriété Forestière

Mme GAUTIER Marie, ingénieure au Centre Régional de la Propriété Forestière

M. HOUIN Hervé, directeur territorial de l'Office National des Forêts

M. BICHATON Jean-Yves, Office Français de la Biodiversité

M. CHERY Cécile, directrice adjointe de l'agence de la transition écologique (ADEME)

M. VINCENTI Claude, élu référent de la Chambre régionale d'agriculture

M. MERCIER Christian, président de l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs

M. GAUTIER Gérard, vice-président de l'union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs

Mme DE SALVE-VILLEDIEU Isabelle, conseillère titulaire au CRPF représentante du conseil de centre CRPF

M. BREGLIANO Philippe, président de la Coopérative Provence Forêt

Mme FISNOT Sandrine, directrice de la Coopérative Provence Forêt

Mme TRON Séverine, représentante d'Entrepreneurs Des Territoires PACA et de la Fédération Nationale du Bois Provence Alpes

M. PICAUT Luc, représentant du syndicat national des pépiniéristes

M. JAUFFREY André, président du syndicat des exploitants forestiers et scieurs 06-83

M. PETREAULT Thomas, représentant régional de France Bois Industrie et Entreprises (FBIE)
M. FOURNIER Julien, représentant de COPACEL (Union française des industries des cartons, papiers, celluloses)
M. BIGO Florent, représentant le président de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud PACA)
M. LUGAN Pierre, président de l'association régionale des utilisateurs de bois énergie
M. TELLIER Thibault, acheteur biomasse pour Gazel énergie
M. GUILLIEN Jacky, président du comité régional de randonnées pédestres
M. BLANCHET Michel, représentant de la fédération régionale de France Nature Environnement
M. GAILLOUX Julien, représentant le directeur du parc national des écrivains
Mme SAVELLI Christel, directrice de la fédération régionale des chasseurs
M. PHILIP Roland, délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM)
M. MAUFROY Michel, délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM)
M. GARDE Laurent, directeur adjoint du Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
Mme AFXANTIDIS Denise, directrice de l'association forêt méditerranéenne

Étaient par ailleurs excusés :

M. MIRMAND Christophe, Préfet de région
M. MUSELIER Renaud, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. BARTMANN Jean-Luc, représentant des experts forestiers de France en régions PACA et Corse
M. CALLES Éric, directeur de la direction des espaces naturels, forestiers et agricoles du département du Var
M. DEREIX Charles, président de l'association forêt méditerranéenne
Mme GALLIEN Elisabeth, représentante de l'association régionale des parcs naturels régionaux
M. GAUJARD Olivier, président de Fibois Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. GERARD Jacky, délégué à la forêt et aux domaines départementaux des Bouches-du-Rhône
Mme LANNEAU Astrid, chargée de mission forêt et nature en ville au conseil départemental des Bouches-du-Rhône
M. LOVISOLO, conseiller départemental du Vaucluse
M. MASSON Jean-Louis, président du conseil départemental du Var
M. ANDRE Michel, chef du service énergie, forêt, climat, Conseil Départemental des Hautes-Alpes
M. REYNIER Louis, conseiller départemental du Var
Mme ROBIN Christine, représentante régionale du syndicat national des pépiniéristes
M. SALVIGNOL Christian, président PEFC PACA
Mme TRIBOULET Nathalie, Présidente de FNB Provence Alpes